CSA-EP exceptionnel du 25 septembre 2026

Valérie Dziak et Jérôme Lartisant représentaient FO-Météo.

Un CSA-EP exceptionnel a été convoqué le 25/09/2026 pour recueillir l'avis des représentant.e.s du personnel concernant **les lignes directrices de gestion (LDG) relatives au régime indemnitaire des Chargé.e.s et Directeur.trice.s de Recherche du Développement Durable de Météo-France.**

Le RIPEC (équivalent du RIFSEEP pour les TSM et les ITM) se substitue aux anciennes primes et indemnités. Il repose sur 3 composantes (corps, fonction ou responsabilité, qualité des activités et engagements professionnels).

Le projet initial des LDG présenté début 2026 a été retoqué par les organisations syndicales en raison de l'inégalité des plafonds et des règles de distribution des composantes C2 et C3. Après échanges avec le MTE, notre DG a obtenu des dérogations avec une marge raisonnable vu la petitesse du corps des CR/DR DD.

Après plusieurs réunions de concertation à Météo-France, les planchers appliqués et les montants initialement prévus ont été revus à la hausse. Un RETEX sera organisé au bout d'une année d'exercice.

Sa mise en œuvre est prévue pour la fin de l'année 2026 avec un effet rétroactif au 30 juillet 2025 (date de parution du décret ministériel de création du RIPEC).

FO-Météo porte le sujet à Météo-France et au Ministère, par le biais de la FEETS-FO, depuis plusieurs années. La mise en place du RIPEC est enfin une reconnaissance pour les CR/DR DD de notre établissement. FO-Météo a voté POUR.
CFDT a voté POUR, Solidaires et CGT se sont abstenus.